

## Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'enseignement primaire, 19 décembre 1876

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (170r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'enseignement primaire, 19 décembre 1876, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (18)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49188>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 décembre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)  
Destinataire [Inspecteur de l'enseignement primaire \(Vervins\)](#)  
Lieu de destination Vervins (Aisne)  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin retourne à l'inspecteur les tableaux adressés à l'école du Familistère. Il lui rappelle que le conseil départemental [de l'enseignement] a décidé en octobre 1875 que les classes du Familistère ne constituent qu'une seule école sous la direction d'un seul chef d'institution, raison pour laquelle un seul tableau a été complété.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

## Mots-clés

[Éducation, Familistère](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

---

Gouyse le 19 3<sup>me</sup> 77

Monsieur l'Inspection;

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint les tables que vous avez adressées à l'école du Familière.

Je vous prie de bien vouloir remarquer que par une décision du Conseil départemental, du mois d'Octobre 1377, les classes du Familière ne constituent qu'une seule école sous la direction d'un seul chef d'institution et qu'il n'y a ensuite que des institutrices et instituteurs adjoints.

C'est pour quoi il n'y a en lieu de remettre qu'un seul des tableaux que vous

nous avez envoyés.

Néanmoins agréer.

Monseigneur l'Inspection,  
l'assurance de ma toute  
ma considération.

Fauchon